

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

AFRICAN COURT ON HUMAN AND PEOPLES' RIGHTS

COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

P.O Box 6274 Arusha, Tanzania, Tel: +255 732 979506/9; Fax: +255 732 979503

Website: www.african-court.org Email: registrar@african-court.org

APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT

SERVICES DE CONSULTANCE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE DIX ANS POUR DE LA PROMOTION ET DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE ET DU PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DUDIT PLAN, REF. N°AFCHPR/EOI/2016/001

Organisation

L'Union africaine, créée en tant qu'organe panafricaine continentale unique, est chargée de conduire l'intégration rapide et le développement durable de l'Afrique par la promotion de l'unité, de la solidarité, de la cohésion et de la coopération entre les peuples et les États d'Afrique ainsi que de développer un nouveau partenariat dans le monde. Son siège se trouve à Addis-Abeba, capitale de l'Éthiopie.

I. Contexte

1. L'Union africaine a décidé de déclarer 2016 Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes. Cette année faste est considérée comme un véritable tournant dans la trajectoire continentale des droits de l'homme : elle marque le trente-cinquième anniversaire de l'adoption de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine) adoptée en 1981; le trentième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte africaine en 1986; le vingt-neuvième anniversaire du début des activités de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission africaine) en 1987; le dixième anniversaire du début des activités de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (la Cour africaine), le quinzième anniversaire de la mise en place du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'Enfant (CAEDBE).
2. Consacrer 2016 Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes, est l'occasion pour les peuples d'Afrique de marquer, de commémorer et de célébrer les jalons importants et les progrès réalisés dans le domaine des droits de l'homme en Afrique. C'est également l'occasion de donner aux Africains la possibilité de raconter eux-mêmes leur histoire - non seulement de faire connaître l'excellent travail qu'ils ont abattu pour relever leurs communautés, mais aussi inspirer les générations futures à adopter, elles aussi,

des approches novatrices et passionnantes en vue de réaliser des changements grâce à des approches fondées sur les droits de l'homme.

3. Nombre d'activités ont été prévues dans le cadre de la célébration de cette année spéciale, notamment un ***Dialogue de haut niveau sur les droits de l'homme en Afrique***, qui réunira tous les intervenants en matière de droits de l'homme sur le continent.
4. L'un des objectifs de ce Dialogue de haut niveau est d'élaborer un **Plan d'action de dix ans pour la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique, ainsi qu'un Programme de mise en œuvre de ce plan.**

Objectifs de la Consultance

5. L'objectif global de la consultance est d'élaborer un plan d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique et un Programme de mise en œuvre de ce plan, en tenant compte des initiatives passées et présentes similaires, y compris en particulier la Vision 2063 de l'Afrique et son premier plan de mise en œuvre de dix ans.

6. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- a) Examiner la Stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique (2012-2016) et relever les défis et les succès;
 - b) Procéder à une analyse de la situation au regard du niveau de mise en œuvre des initiatives antérieures, telles que la Déclaration de Grand Bay de 1999, le Plan d'action de Kigali de 2003 et la Stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique pour la période 2012-2015;
 - c) Élaborer un plan d'action global, bien informé et axé sur les résultats concrets en matière de promotion et de protection des droits de l'homme sur le continent, sur la base du rapport d'analyse de la situation;
 - d) Faciliter de larges consultations avec toutes les parties prenantes pertinentes des droits de l'homme sur le continent, et présenter un projet final pour examen et adoption lors du Dialogue de haut niveau sur les droits de l'homme en Afrique qui aura lieu à Yaoundé au Cameroun du 21 au 25 Novembre 2016;
 - e) Faire des recommandations concrètes sur la façon dont le plan d'action peut être efficacement mis en œuvre pour renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme sur le continent.
7. Compte tenu de ce qui précède, la Commission de l'Union africaine (CUA), à travers la Cour africaine des droits humains et des peuples (la Cour africaine),

compte engager un cabinet ou un individu qualifié pour fournir les services de consultance pour l'élaboration d'un plan d'action détaillé de dix ans pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique – 2017 à 2027 - et un Programme de mise en œuvre de ce plan.

8. Les consultants ou cabinets de conseil intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services requis (brochures, description de consultances similaires, la preuve de l'expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les personnes ou les cabinets intéressés doivent fournir les informations suivantes:

Expérience:

Cabinets:

Les cabinets intéressés doivent disposer d'un personnel ayant des diplômes universitaires pertinents en sciences sociales ou en développement au niveau minimum de Masters. Les employés doivent avoir au moins 7 à 10 ans d'expérience professionnelle dans leurs domaines respectifs. En outre, le cabinet doit posséder l'expertise suivante:

- i. Une expérience générale en consultance ainsi que la preuve d'une expérience professionnelle en planification du développement dans les domaines de l'élaboration des politiques et de l'exécution des programmes;
- ii. Une vaste expérience de consultance dans la conduite de missions similaires (connaissances et capacité avérée dans les domaines de la planification stratégique et de la programmation)
- iii. Expérience de travail antérieure pour les institutions œuvrant dans le domaine du droit, de la justice, de la magistrature ou dans un domaine connexe et avoir une expérience de travail pertinente dans la région africaine;
- iv. Vaste expérience en planification du cadre logique, en gestion axée sur les résultats, en suivi et évaluation;
- v. Excellentes compétences et bonne expérience en matière de communication dans la conduite et la facilitation des discussions avec les parties prenantes.

Consultants individuels

- i. Au moins 15 ans d'expérience pertinente en recherche et analyse en matière de droits de l'homme, de recherche, de collecte de données et d'analyse, de suivi et d'évaluation;

- ii. Justifier d'une vaste expérience en consultance dans la conduite de missions similaires (connaissances et aptitude avérée en planification stratégique et de programmation);
- iii. Expérience de travail antérieure pour les institutions œuvrant dans le domaine du droit, de la justice, de la magistrature ou dans un domaine connexe et avoir une expérience de travail pertinente dans la région africaine;
- iv. Bonne connaissance des instruments juridiques, des cadres politiques, programmes et processus de l'Union africaine. L'expérience de travail avec le système africain des droits humains est un atout supplémentaire;
- v. Expérience en organisation et animation des ateliers et des discussions de groupes regroupant participants d'origines diverses, tels que les hauts fonctionnaires et des représentants de la société civile.
- vi. Excellentes compétences en matière de rédaction des rapports et de recherche, et capacité à préparer des rapports analytiques et des publications succincts;
- vii. Bonnes capacités en matière de communication et expérience dans la conduite et l'animation des discussions avec les parties prenantes;
- viii. Maîtrise de l'arabe, de l'anglais, du français ou du portugais parlé et écrit. La maîtrise de deux ou plusieurs de ces langues est un atout supplémentaire ;
- ix. Excellentes compétences organisationnelles, y compris la capacité de travailler avec un minimum de supervision, de fixer des priorités et d'accomplir les tâches dans les délais.

Résultats et autres dispositions

9. Le Consultant devra accomplir les tâches suivantes:
 - i) Un rapport initial, y compris la conception, un plan de travail pour la consultance et calendrier de soumission de rapports;
 - ii) Animer une réunion de concertation avec les organisations de la société civile (OSC) et les autres parties prenantes pour discuter du projet de plan d'action;
 - iii) Un rapport de consultance; et
 - iv) Un plan d'action et un programme d'exécution, assorti d'une feuille de route pour sa mise en œuvre.

Durée de la consultance et échéanciers

10. La consultance devrait durer 2 mois civils ou 8 semaines, à compter de la date d'attribution de la consultance¹.

¹ Ce tableau pourra faire l'objet d'une révision, si nécessaire.

No	Échéancier	Résultats de la consultance
1.	Semaine n°1 : 7 jours après la signature	Soumettre une note initiale, y compris la conceptualisation, le plan de travail et le calendrier de présentation des rapports
2.	Semaine n°2	Revue de la littérature et entrevues avec des intervenants clés, (si nécessaire)
3.	Semaines n° 3 à 5	Soumettre premier projet de plan d'action pour examen par le Greffier de la Cour
4.	Semaine n°6	Présenter le projet de plan d'action lors d'une réunion de consultation de la société civile et d'autres parties prenantes
5.	Semaine n°7	Présenter le projet au Dialogue de haut niveau sur les droits de l'homme en Afrique, en Novembre 2016
6.	Semaine n°8	Incorporer toutes les observations faites lors du Dialogue de haut niveau et soumettre le rapport de consultance ainsi que la mouture définitive du Plan d'action et du Programme de mise en œuvre, assortis d'une feuille de route pour la mise en œuvre

Soumission des rapports

11. Le consultant fera rapport au Greffier de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et exécutera les tâches qui lui sont assignées sous sa direction et supervision directe. Le Greffier, entre autres, facilitera les contacts entre le consultant et les acteurs clés ainsi que l'accès aux documents pertinents.

Paiement

12. Le consultant percevra 30 000 dollars EU (trente mille dollars) au maximum pour toute la durée de la consultance, conformément au calendrier de paiements suivants:

- i) Vingt pour cent (20%) après de la signature du contrat et la soumission de la note initiale de début de la consultance et son approbation par la Cour;
- ii) Vingt-cinq pour cent (25%) après la soumission du premier projet de rapport ainsi que d'autres réalisations et leur approbation par la Cour;
- iii) Vingt-cinq pour cent (25%) après la présentation du projet de rapport sur les concertations avec la société civile;
- iv) Trente pour cent (30%) après la présentation du plan lors du Dialogue de haut niveau et l'intégration de toutes les observations reçues lors du Dialogue et son approbation par la Cour.

13. Le paiement couvrira les honoraires et les frais du consultant, à l'exclusion de ses frais de voyage pour effectuer des consultations ou interviews et participer à la réunion de concertation de la société civile et au Dialogue de haut niveau.

Adresse de correspondance

14. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous avant le 10 août, 2016 à 12 heures et porter la mention « **SERVICES DE CONSULTANCE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DIX ANS POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS ET DES PEUPLES EN AFRIQUE ET D'UN PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DUDIT PLAN, Réf: No. CADHP / EOI / 2016/001** ».

À l'attention de: Monsieur le Greffier de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

BP 6472, Arusha, Tanzanie

Tel: +255 732 979 551

Fax: +255 732 979 503

Email: hld@african-court.org ou registrar@african-court.org

Pour de plus amples informations ou clarifications, veuillez nous contacter à l'adresse ci-dessus. Les candidats intéressés sont encouragés à déposer leurs dossiers de candidature par courriel.

Tout changement ou toute modification éventuelle de cet Appel à manifestations d'intérêt sera publiée sur le site internet de la Cour : www.african-court.org